



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Compte Rendu Succinct

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Information au Conseil municipal : point de rentrée de l'activité municipale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des travaux et des actions menés par la Mairie et ses partenaires durant le premier semestre 2020 et pendant l'été.

En septembre lors de la séance de rentrée du Conseil municipal, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes présentent aux Conseillers municipaux, le bilan de l'activité municipale durant le premier semestre 2020 et l'été.

Répondant ainsi au souci d'informer de façon exhaustive, ce bilan d'activité est décliné selon les thématiques suivantes :

- Covid 19 – Gestion de la crise sanitaire,
- Les rendez-vous culturels et de l'animation,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les effectifs dans les écoles,
- Les sécurités et la tranquillité publique,
- Les solidarités et personnes âgées,
- La démocratie participative,
- La Transition Ecologique et Energétique,

- Le patrimoine de la Ville : les travaux dans les écoles et les autres bâtiments communaux,
- Les travaux de voirie et d'éclairage public,
- Les travaux dans les espaces verts et terrains de sport,
- Le suivi du budget et les jobs d'été.

Le Conseil municipal a pris connaissance du bilan d'activités sur l'action municipale.

5. Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre m2A et ses communes membres.

Cette commission peut faire appel pour l'exercice de ses missions à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charge ultérieur ainsi qu'à l'occasion de l'adhésion d'une nouvelle commune.

Par délibération du 18 juillet 2020, le Conseil d'agglomération de m2A a validé la composition de cette commission, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque commune membre.

Afin de représenter la Ville de Kingersheim au sein de la commission locale de l'évaluation des transferts de charges, le Conseil municipal désigne par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- Monsieur **Laurent Riche**, Maire, délégué titulaire,
- Monsieur **Christian Brombacher**, délégué suppléant.

6. Désignation des représentants à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) est un organisme d'étude, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, qui agit au service des collectivités de la région mulhousienne et du Sud Alsace.

Par délibération en date du 18 novembre 2015, la Ville de Kingersheim a adhéré à l'AURM lui permettant, à minima, de bénéficier de son expertise et de ses conseils (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation).

Elle offre aussi à la commune la capacité de participer aux instances et à la vie de l'agence (Conseil d'Administration, Assemblées Générales, Matinales, publications).

Afin de représenter la Ville de Kingersheim au sein de l'AURM, le Conseil municipal désigne par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- Monsieur **Laurent Riche**, Maire, délégué titulaire,
- Monsieur **Arnaud Rollin**, délégué suppléant.

7. Désignation d'un représentant à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales de CITIVIA SPL

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner un représentant de la Ville pour siéger à l'Assemblée Spéciale et aux assemblées générales de CITIVIA SPL.

Le groupe CITIVIA est constitué de 2 entités :

- La SPL (anciennement SERM) : créée en 1990, devenu CITIVIA SPL,
- La SEM (anciennement SEMHA) : créée en 1992, devenu CITIVIA SEM.

CITIVIA SPL et CITIVIA SEM exercent différents métiers qui permettent de fédérer et de mobiliser l'ensemble des compétences requises pour la réalisation de projets :

- L'Aménagement,
- La Construction,
- L'Habitat,
- La Commercialisation,
- Le Stationnement,
- La Gestion Immobilière et les Diagnostics d'usage,
- La Performance Energétique.

CITIVIA SPL n'intervient qu'auprès des collectivités locales qui peuvent être ses actionnaires.

CITIVIA SEM intervient autant auprès des collectivités locales que des partenaires privés.

Pour les actionnaires publics détenant moins de 5 % du capital de la société (ce qui est le cas pour Kingersheim), il est convenu de nommer un représentant de la commune pour participer aux Assemblées Générales et un représentant de la commune (cela peut être la même personne) pour participer à l'Assemblée Spéciale de CITIVIA SPL.

Le Conseil municipal désigne par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- Monsieur **Laurent Riche**, Maire, représentant pour siéger au sein de CITIVIA SPL (Assemblée Spéciale et Assemblées Générales).

8. Covid 19 - Soutien exceptionnel à l'association Les Sheds : exonération du loyer 2020

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La période de crise sanitaire est à l'origine d'une situation économique inédite. En conséquence, la Ville de Kingersheim souhaite apporter son soutien à l'association Les Sheds qui occupe un local communal.

L'association Les Sheds subit - à l'instar de l'ensemble des acteurs économiques - les conséquences liées à l'épidémie de covid-19 avec une diminution importante de chiffres d'affaires rendant compliqué le paiement des charges fixes et incompressibles (fournisseurs, salaires, loyer, fluides...).

Le premier bilan à fin juin montre que l'arrêt de l'activité du restaurant a occasionné près de 150 000 euros de recettes en moins, l'augmentation de l'activité de l'épicerie (+ 24 000 euros sur la période) ne compensant de loin pas les pertes occasionnées.

Après la réforme des contrats aidés, cette crise est venue rajouter à la fragilité de l'association.

Aujourd'hui avec l'aide de ses différents partenaires, Les Sheds font le tour des dispositifs : prêts garantis par l'Etat, fonds de solidarité et d'urgence, reports de charges, négociation des contrats d'assurance, exonération de loyer afin de passer le cap.

De manière à soutenir cette association qui s'inscrit pleinement dans une offre d'animation sociale, culturelle et de services du centre village de Kingersheim, il est proposé une exonération de loyer pour les Sheds.

Cette exonération de loyer concerne l'année 2020 et représente une somme de 7 500 euros.

Il s'agit d'un soutien comparable à la politique mise en place par m2A avec la suspension des loyers des entreprises hébergées par l'agglomération et la proposition de m2A d'en faire de même pour les communes.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'exonération du versement de loyer pour l'année 2020 soit un montant de 7 500 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches afférentes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

9. Demande de de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « part exceptionnelle » dans le cadre de l'accompagnement de la relance dans les territoires

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL « part exceptionnelle » pour des travaux de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables et de développement du numérique selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des collectivités, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics, le gouvernement a proposé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La Ville de Kingersheim est susceptible de bénéficier de cette dotation, étant entendu que les projets doivent avoir une empreinte carbone faible, ne pas avoir d'impact sur la biodiversitéet être prêts à démarrer rapidement. Aussi il est proposé de déposer des dossiers pour les projets suivants :

- Le remplacement de la toiture avec la pose de panneaux photovoltaïques et l'installation d'une isolation sur le bâtiment sportif Cosec,
- Le remplacement des chaudières de la salle du Hangar et du Cosec,
- L'unification du réseau de chauffage d'école du Centre,
- Le câblage informatique de l'école du Centre dans le cadre du développement des outils numériques.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

Dépenses en € HT	
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
Remplacement de la toiture avec la pose de panneaux photovoltaïques et l'installation d'une isolation sur le bâtiment sportif Cossec – Opération n°1	362 000,00
Remplacement des chaudières de la salle du Hangar et du Cossec – Opération n°2	100 000,00
Unification du réseau de chauffage d'école du Centre – Opération n°3	100 000,00
Câblage informatique de l'école du Centre – Opération n°4	30 000,00
Total HT	592 000,00

Recettes en € hors FCTVA	
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
Subvention estimée au titre de la DSIL « part exceptionnelle » - Opération n°1 - 60 % du montant HT soit	217 200,00
Subvention estimée au titre de la DSIL « part exceptionnelle » - Opération n°2 - 60 % du montant HT soit	60 000,00
Subvention estimée au titre de la DSIL « part exceptionnelle » - Opération n°3 - 60 % du montant HT soit	60 000,00
Subvention estimée au titre de la DSIL « part exceptionnelle » - Opération n°4 - 60 % du montant HT soit	18 000,00
Ville de Kingersheim	236 800,00
Total HT	592 000,00

Sur proposition de la municipalité, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL « part exceptionnelle ».

MARCHES PUBLICS

10. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapporteur : M. Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.

Le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Le tableau ci-dessous reprend les marchés passés depuis le 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

TRANCHE DE PRIX HT	LIBELLE	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE DU DEVIS / MARCHÉ	ENTREPRISE RETENUE	CODE POSTAL	VILLE	ELU REFERENT
Entre 4.000 € et 40.000 €	TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARVIS EGLISE ST ADELPHÉ	25 044,00	14/01/2020	CREA SERVICE	68127	SAINTE CROIX EN PLAINE	M.CHERAY
	FOURNITURE ET POSE DE MAINS COURANTES PMR PARVIS ST ADELPHÉ	8 266,67	14/01/2020	EBERLE	68120	PFASTATT	M.CHERAY
	REPLACEMENT COMPLET DE L'ÉTANCHEITÉ SALLE POLYVALENTE	19 250,00	14/01/2020	SCHOENENBERGER CHARLES	68027	COLMAR CEDEX	M.CHERAY
	REPLACEMENT COMPLET DE LA CONDUITE D'ALIMENTATION DE LA POMPE À CHALEUR DE LA MDC	4 428,00	14/01/2020	ENERGEST	67000	STRASBOURG	M.CHERAY
	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE BATIMENT TIVAL	5 833,33	09/04/2020	SH ELECTRICITE	68127	BILTZHEIM	M.CHERAY
	TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ SALLE GOUNOD	6 183,73	23/06/2020	ALSAÉTANCHEITÉ	68200	MULHOUSE	M.CHERAY
	TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS ÉCOLE LOUISE MICHEL	7 821,80	06/02/2020	PLASTISOL	68310	WITTELSHEIM	M.CHERAY
	REPLACEMENT DE 8 POTEAUX INCENDIE	21 650,00	06/06/2020	SOGEA	68120	RICHWILLER	M.CHERAY
	REPLACEMENT DE VANNES RUE DE GUEBWILLER	21 404,18	05/03/2020	SOGEA	68120	RICHWILLER	M.CHERAY
	ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU POTABLE	12 500,00	03/02/2020	UGAP - DIEHL	67831	OSTWALD	M.CHERAY
	MISSION DE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE	6 192,00	10/06/2020	DETECT O	68110	ILLZACH	M.CHERAY
	TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PARKING CREA	11 905,00	03/02/2020	CREA SERVICE	68127	SAINTE CROIX EN PLAINE	A.ROLLIN
	REMISE À NIVEAU DES CHEMINEMENTS STABILISÉS PARC DES GRAVIERES ET BOULODROME	8 103,75	15/05/2020	ID VERDE	68100	MULHOUSE	A.ROLLIN
	DIAGNOSTIC PHOTOMETRIQUE	6 084,40	13/01/2020	ROCH SERVICE	95807	CERGY PONTOISE	A.ROLLIN
	CRÉATION DE ZONES COLONNE DE TRI EN ENROBE	4 364,03	06/02/2020	CREA SERVICE	68127	SAINTE CROIX EN PLAINE	A.ROLLIN
	MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PFASTATT	11 485,00	15/05/2020	JP ETUDES ET CONCEPTION	68290	MASEVAUX	A.ROLLIN
	MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU PERISCOLAIRE LOUISE MICHEL	6 715,00	03/04/2020	APAVE ALSACIENNE	68056	MULHOUSE	A.WINCKELMULLER
	MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU PERISCOLAIRE VDE	2 440,00	03/04/2020	APAVE ALSACIENNE	68056	MULHOUSE	A.WINCKELMULLER
	MISSION SPS POUR LA CONSTRUCTION DU PERISCOLAIRE LOUISE MICHEL	2 600,00	03/04/2020	APAVE ALSACIENNE	68056	MULHOUSE	A.WINCKELMULLER
	MISSION SPS POUR LA CONSTRUCTION DU PERISCOLAIRE VDE	640,00	03/04/2020	APAVE ALSACIENNE	68056	MULHOUSE	A.WINCKELMULLER
	MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'ÉCOLE VDE	9 200,00	02/03/2020	CHRISTOPHE GASSER	68120	PFASTATT	A.WINCKELMULLER
	ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE	8 191,04	17/01/2020	SKAPNET	68310	WITTELSHEIM	M.JACQUIN
	ACQUISITIONS DE PRODUITS COVID-19 : GELS HYDROALCOOLIQUES ET VIRUCIDES	4 684,00	29/05/2020	ZEP INDUSTRIES	28132	PIERRES CEDEX	V.GERRER
	FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL LOT 01 : EPI ET VT POUR LES SERVICES TECHNIQUES	9 000,00 (maximum /an)	25/02/2020	JOBSECU	68260	KINGERSHEIM	V.GERRER
	FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL LOT 02 : EPI ET VT POUR LE SERVICE CULTURE	2 000,00 (maximum /an)	25/02/2020	JOBSECU	68260	KINGERSHEIM	V.GERRER

TRANCHE DE PRIX HT	LIBELLE	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE DU DEVIS / MARCHE	ENTREPRISE RETENUE	CODE POSTAL	VILLE	ELU REFERENT
	ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS	22 000 (maximum/an)	04/06/2020	ADESION	68270	WITTENHEIM	M. LE MAIRE
	DESHERBAGE DES CIMETIERES	12 600,00	14/05/2020	ADIT INTER REGIE MULTISERVICES	68100	MULHOUSE	M. LE MAIRE
	ACQUISITION DE FOURNITURES HORTICOLES	6 666,67	10/01/2020	COMPTOIR AGRICOLE HOCHFELDEN	67270	HOCHFELDEN	M.LE MAIRE
	ACQUISITION D'UNE TONDEUSE POUR LE VDE	15 750,00	21/02/2020	ETABLISSEMENT FUCHS	68510	RANTZWILLER	M.LE MAIRE
	ACQUISITION D'UN PORTER TIPPER BENNE MULTITECH	19 650,00	24/01/2020	RENAULT TRUCKS CATRA	68173	RIXHEIM	M. LE MAIRE
	PRESTATION DE REGIE INFORMATIQUE ET D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE	9 500,00	01/01/2020	OCI	68350	BRUNSTATT	M. LE MAIRE
	FOURNITURE ET POSE DE DEUX ABRIS VELOS	34 550,00	17/03/2020	ABRI PLUS EQUIPEMENT	44310	SAINTE PHILBERT DE GRAND LIEU	M. LE MAIRE
	ACQUISITION DE VELOS ET EQUIPEMENTS (VELO CARGO, REMORQUE, MATERIEL DE REPARATION)	6 600,50	18/05/2020	2FSOLUTIONS	67550	ECKWERSHEIM	M. LE MAIRE
	LOCATION DE TRIBUNES POUR MOMIX	7 450,00	29/11/2019	DTA	90300	OFFEMONT	D.DUMORTIER
	LOCATION DE MATERIEL POUR MOMIX	7 639,73	06/01/2020	ACA	67600	SELESTAT	D.DUMORTIER
Au-delà de 40.000 €	ACQUISITION D'UN VEHICULE POIDS LOURDS POUR LE SERVICE VOIRIE	99 900,00	03/04/2020	SVI - volvo	67116	REISCHSTETT	M.CHERAY
	AMENAGEMENT D'UNE PLACE DU VILLAGE	114 032,00	24/02/2020	PONTIGGIA	68270	WITTENHEIM	A.ROLLIN
	AMENAGEMENT DE LA RUE DE PFASTATT LOT 01 : VOIRIE ASSAINISSEMENT PLUVIAL	264 559,00	19/05/2020	PONTIGGIA	68270	WITTENHEIM	A.ROLLIN
	AMENAGEMENT DE LA RUE DE PFASTATT LOT 02 : ADDUCTION EN EAU POTABLE	156 565,00	19/05/2020	SOGEA	68120	RICHWILLER	A.ROLLIN
	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'ECOLE LOUISE MICHEL	106 250,00	02/03/2020	SLBE ARCHITECTES	68300	SAINTE LOUIS	A.WINCKELMULLER
	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LABELISATION CIT'ERGIE	40 000,00 (maximum sur 4 ans)	30/03/2020	GREEN	13330	PELISSANTE	M. LE MAIRE

FINANCES

11. Budget Ville de l'exercice 2020 : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente décision modificative porte sur des transferts de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Suite au vote du budget primitif 2020 le 19 décembre 2019 et du budget supplémentaire 2020 le 17 juin 2020, il y a lieu de procéder à des modifications en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2020, la décision modificative n° 1 du budget Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 0 € et une section d'investissement d'un montant de 132 800 €.

La section de fonctionnement est modifiée en dépenses comme suit :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : -14 300 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 3 500 €
- Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : 10 800 €

La section d'investissement comprend :

- les dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) pour un montant de 10 800 €
- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) d'un montant de 122 000 €

Ces dépenses d'investissement, d'un montant total de 132 800 €, sont financées par :

- un emprunt d'équilibre de 72 000 €
- les subventions d'investissement reçues de 50 000 €
- le virement de la section de fonctionnement de 10 800 €

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget Ville de l'exercice 2020, arrêtée à la somme de 0 € en section de fonctionnement et à la somme de 132 800 € en section d'investissement.

12. Budget Ville de l'exercice 2020- irrécouvrabilités de créances éteintes

Rapporteur : M. Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La Trésorerie de Mulhouse Couronne est chargée du recouvrement des créances de la Ville. S'il s'avère que ces créances ne peuvent être recouvrées pour différentes raisons (notamment liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif, jugement de rétablissement personnel), elle demande au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Ville, d'un montant de 2 483,90 €.

En raison de jugements de liquidation judiciaire, plusieurs créances deviennent irrécouvrables, pour un montant total de 2 483,90 €. En effet, lorsqu'une décision juridique définitive prononce l'irrécouvrabilité d'une créance, cette décision s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'admettre en non-valeur les créances éteintes précitées d'un montant total de 2 483,90 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

13. Budget Eau de l'exercice 2020- irrécouvrabilités de créances éteintes

Rapporteur : M. Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La Trésorerie de Mulhouse Couronne est chargée du recouvrement des créances de la ville. S'il s'avère que ces créances ne peuvent être recouvrées pour différentes raisons (notamment liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif, jugement de rétablissement personnel), elle demande au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Eau, d'un montant de 3 411,93 €.

En raison de jugements de liquidation judiciaire, plusieurs créances deviennent irrécouvrables, pour un montant total de 3 411,93 €. En effet, lorsqu'une décision juridique définitive prononce l'irrécouvrabilité d'une créance, cette décision s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'admettre en non-valeur les créances éteintes précitées d'un montant total de 3 411,93 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Eau, sous l'imputation correspondante.

DEVELOPPEMENT DURABLE

14. Dénomination de voirie – opération Vert Village l'Austral

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la dénomination de la voie devant desservir le lotissement « Vert Village l'Austral » à Kingersheim.

La société Habitats de Haute Alsace a déposé un permis d'aménager (en février dernier) un lotissement de 15 lots constituant une première phase de la première tranche de l'aménagement du site communément dénommé au Plan Local d'Urbanisme « Vert Village 2 ». Ce permis est actuellement en cours d'instruction.

Ce projet a fait l'objet d'un point lors de la commission urbanisme-environnement du 8 octobre 2019 et a nécessité la modification du PLU (délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2019).

Il convient de dénommer la future voie de desserte de cette opération (cf plan ci-joint). Il est proposé de dénommer cette voie « rue de Reims ».

Cette voie est amenée, une fois les travaux achevés et conformément à notre cahier des charges en matière de voirie, éclairage public et eau, à être incorporée dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver la dénomination de la voie desservant le lotissement Vert Village l'Austral, rue de Reims.

15. Intégration de la voirie du lotissement Vert Village l'Austral – rue de Reims

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de la voirie du lotissement « Vert Village l'Austral », sis rue de Reims à Kingersheim.

Habitats de Haute Alsace vient d'obtenir un permis d'aménager un lotissement de 15 lots dénommé « Vert Village L'Austral » constituant la première phase de la première tranche de l'aménagement du site intitulé communément « Vert Village 2 » sur des terrains sis à Kingersheim, rue de Reims (entre les rues de Hirschau et Colmar).

Ce projet a fait l'objet d'un point lors de la commission urbanisme-environnement du 8 octobre 2019 et a nécessité la modification du PLU (délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2019).

Les discussions préalables à l'obtention de cette autorisation ont abouti au souhait d'intégrer, une fois les travaux d'aménagement achevés, la voirie principale, les trottoirs, les réseaux ainsi que 12 places de stationnement visiteurs (cf plan ci-annexé).

Un document d'arpentage sera établi le moment venu afin de procéder au transfert de propriété des emprises convenues par la présente convention.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'intégration des équipements figurant sur le plan joint.

16. Acquisition d'emprises de voirie rue de Richwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'emprises de voirie sises rue de Richwiller à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue de Richwiller (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Monsieur et Madame ATOUI ont donné leur accord pour la cession à la Ville des parcelles cadastrées section 08 n° 330/31 et 331/32 d'une superficie totale de 0,57 are représentant le trottoir et la route de la rue de Richwiller.

La transaction est convenue à titre gracieux.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section 08 n° 330/31 d'une surface de 0,44 are et n° 331/32 d'une surface de 0,13 are à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

17. Acquisition d'emprise de voirie rue du Noyer

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de voirie sise rue du Noyer à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue du Noyer (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Monsieur et Madame MILLET ont donné leur accord pour la cession à la Ville de la parcelle cadastrée section 06 n° 580/56 d'une superficie totale de 0,74 are représentant le trottoir de la rue du Noyer.

La transaction est convenue à titre gracieux.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 06 n° 580/56 d'une surface de 0,74 are à l'euro symbolique,
- de demander l'élimination du Livre Foncier aux fins d'incorporation au domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

18. Acquisition d'emprise de voirie rue des Mines

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de voirie sise rue des Mines à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue des Mines (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Monsieur et Madame FLESCH ont donné leur accord pour la cession à la Ville de la parcelle cadastrée section 05 n° 874/61 d'une superficie totale de 1,35 are représentant la rue des Mines.

La transaction est convenue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 05 n° 874/61 d'une surface de 1,35 are à l'euro symbolique,

- de demander la radiation du droit d'usage et d'habitation viager grevant cette parcelle,
- de demander l'élimination du Livre Foncier aux fins d'incorporation au domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

19. Vente d'un terrain sis à l'angle rue du Sapin et rue du Châtaignier

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'un terrain sis à l'angle des rues du Sapin et Châtaignier à Kingersheim.

Les époux Bourbia demeurant 1 rue du Châtaignier ont sollicité la ville pour acquérir le terrain communal directement riverain de leur propriété leur permettant ainsi de résoudre le problème de nuisances (incivilités diverses, présence de déchets, déjections canines) qu'ils subissent depuis de nombreuses années déjà.

Le cabinet de géomètre Rémi Ostermann a procédé au détachement parcellaire de cet espace, cadastré section 18 n° 663/09 et n° 939/09 représentant une superficie totale de 1,91 ares.

La transaction a été convenue conformément au prix de France Domaine, consulté à cette occasion, soit un montant de 14 394 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la vente des parcelles cadastrées section 18 n° 663/09 d'une surface de 1,09 ares et section 18 n° 939/09 d'une surface de 0,82 are au prix de 14 394 euros (quatorze mille trois cent quatre-vingt quatorze),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété au profit des époux Bourbia.

SERVICES TECHNIQUES

20. Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser la signature d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public afin de permettre à DOMIAL de construire 2 enclos à conteneurs rue Schumann, en bordure de trottoir.

L'ensemble de logements situés 3 et 6 rue Robert Schumann ne dispose pas de locaux à conteneurs pour la collecte des déchets et la création de tels locaux n'est pas envisageable dans l'emprise de la propriété de Domial, bailleur social propriétaire et gestionnaire du site.

Cet aménagement n'a pas été réalisé lors de la construction de ces immeubles car non obligatoire à l'époque. Néanmoins aujourd'hui quelques 12 conteneurs de 660 litres sont installés en bordure de voie toute l'année. Afin de permettre de ranger de manière fonctionnelle et esthétique ces 12 conteneurs, la Ville souhaite accorder à Domial la possibilité de construire 2 enclos séparés pour y ranger séparément les 7 conteneurs à ordures ménagères et les 5 conteneurs de tri sélectif.

Afin de régulariser administrativement cette situation, il est proposé de recourir à une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) à titre gratuit au titre de l'article L2125-1 du CGPPP.

Cette autorisation sera d'une durée de 30 ans, avec possibilité de prorogation éventuelle de 10 ans sous réserve d'autorisation expresse de la Ville.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise en œuvre de l'AOT proposée,
- d'approuver la signature de la convention à l'issue de la procédure,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CULTURE

21. Signature d'une convention de partenariat Action culturelle avec le département du Haut-Rhin – accueil d'un spectacle Festival VOOLP 2020

Rapporteur : Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la Culture, des évènements, des manifestations urbaines et des commémorations

La Médiathèque organise un spectacle de contes dans le cadre du festival Vos Oreilles Ont La Parole (VOOLP) le 24 octobre prochain à l'Espace Tival.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, au travers de sa Médiathèque départementale apporte son soutien aux médiathèques qui en font la demande et favorise le développement de la lecture publique par voie de convention.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la signature de la convention de partenariat idoine.

L'ensemble des bibliothèques du Haut-Rhin créées par les communes constitue un réseau pour la promotion de la lecture, fournissant des ressources et des services dans tous les types de médias et répondant aux besoins de la population en matière d'éducation, d'information et de développement culturel. Elles participent au rayonnement des événements culturels portés et coordonnés par la Médiathèque Départementale pour le réseau.

En 2019, 95 spectacles (67 dans le Bas-Rhin et 28 dans le Haut-Rhin) ont été proposés dans 79 communes en Alsace avec 28 conteurs/compagnies (dont 15 de la région Grand Est).

La médiathèque de Kingersheim est associée depuis plus de 10 ans au festival Vos Oreilles Ont La Parole (VOOLP) en proposant des spectacles de qualité. Le prochain spectacle aura lieu le 24 octobre prochain.

Il s'agit d'officialiser cette collaboration, pour l'accueil de cet événement, par le biais d'une convention de partenariat.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

RESSOURCES HUMAINES

22. Signature d'un avenant à la convention d'intervention du psychologue du travail du Centre de Gestion

Rapporteur : Mme Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature d'un avenant à la convention d'intervention du psychologue du travail du Centre de Gestion suite à la modification des modalités de tacite reconduction.

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil municipal a autorisé l'intervention de la psychologue du travail du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour une action d'accompagnement et d'animation du groupe CHSCT relatif à la prévention des risques de violence externe.

Les conditions de cette collaboration font l'objet d'une convention-type avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin a délibéré le 17 avril 2020 afin de préciser les modalités et les limites de la clause de tacite reconduction de la convention.

Au regard de cette nouvelle modalité, ladite convention prendra fin à la date du 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de la convention d'intervention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Kingersheim, le 24 septembre 2020

Le Maire

Laurent Riche